



# REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES

## Compte rendu - Comite Pilotage

### 12 mars 2013

---

#### **Présents :**

Mairie : M. le Maire, Mme LECOINTRE, Mme ROUSSET, Mme HUGONNET-DENIS, Mlle AGUILAR, Mlle VINCENT, Mme DELUBAC, Mme ULPAT

Enseignants : Mme BOUVET-DAERON, M. MARTEL, Mme PHILLIPEAU, Mme BEZ –DAMPIERRE, Mme CARTIER, Mme MONNIER

M. GRENET *Inspecteur de l'Education Nationale*

Parents d'élèves : Mme PEPIN, Mme RICCI, Mme MARTINEZ

D.D.E.N : Mme KOZLOWSKI

*Heure début : 19h*

*Heure fin : 20h15*

---

M. Le Maire effectue un tour de table afin de présenter les personnes de la mairie puis laisse la parole aux directeurs des écoles afin qu'ils présentent à leur tour M. GRENET, Inspecteur de l'Education Nationale, les enseignants et les parents d'élèves.

M. Le Maire parle de la volonté de la Municipalité de mettre en place la réforme des rythmes scolaires dès la rentrée de septembre 2013 convaincu que celle-ci est une bonne chose pour les enfants et précise que le Conseil Municipal a délibéré début mars à cet effet.

Conscient des efforts à fournir, entre autre de la part des enseignants mais aussi du côté de la Municipalité, notamment sur le plan financier, M. Le Maire souligne que « la conviction l'emporte sur le coût ». La Municipalité souhaite mettre en place ce projet dans une large concertation pour que chacun puisse participer à la mise en place de cette réforme. Le principe de délégation sera appliqué, c'est-à-dire que chaque

Il précise également que la mise en place de la réforme permettra de faire découvrir la richesse du monde associatif de la commune car les clubs sportifs, les associations culturelles et d'animation seront associés à l'organisation.

M. Le Maire conclut en précisant qu'il souhaite un grand élan pour réussir cette mise en place et donne la parole à M. GRENET l'Inspecteur de l'Education Nationale « Voix du Ministre ».

M. GRENET salut et reconnaît l'effort de la commune dans son choix d'appliquer la réforme dès la rentrée 2013. Il rappelle que la loi prévoit l'application de la réforme pour toutes les communes à la rentrée 2013 mais qu'une dérogation peut être accordée pour attendre la rentrée 2014.

Mais il précise que la volonté du gouvernement est de passer au plus vite à ce nouveau rythme scolaire avec une journée d'école mieux équilibrée dans l'intérêt de l'enfant.

M. GRENET souligne également la souplesse de la mise en place notamment pour les horaires qui pourront être différentes selon les municipalités.

Il rappelle que certains critères ne pourront pas avoir de dérogations :

- . Enseignement dispensé sur une semaine de 9 demi-journées durant 36 semaines

- . Journée d'enseignement de 5h30 maximum
- . ½ journée d'enseignement de 3h30 maximum
- . Minimum 1h30 pour la pause méridienne

M. GRENET rappelle aussi 2 grandes règles que sont :

. *Seule l'école est obligatoire* et non le temps péri-éducatif, les parents pourront récupérer leurs enfants après 15h30.

. Le temps entre 15h30 et 16h30 *ne sera pas un temps de garderie*, des activités différentes et variées devront être proposées, afin de permettre des ouvertures culturelle ou sportives entre autres.

Le projet de réforme devra être validé par le Directeur d'Académie, afin de pouvoir être mis en place.

Camille AGUILAR, Coordinatrice enfance et jeunesse, prend la parole afin d'expliquer qu'une réflexion sur les différents temps périscolaire a été menée, avant le projet de loi sur la réforme, au moyen d'enquêtes auprès des parents qui ont permis d'établir un bilan et une synthèse sur les besoins périscolaires des deux écoles.

Dans le cadre de la mise en place de la réforme le choix a été de prendre en compte les temps de garderie du matin et du soir.

Camille expose ensuite le déroulement des prochains Comités de pilotage. Chaque Comité se déroulera en mairie à 19h00 et abordera une thématique différente :

- . *Mardi 19 mars* : Horaires et Locaux
- . *Jeudi 28 mars* : Objectifs éducatifs
- . *Mardi 30 avril* : Encadrement et organisation
- . *lundi 06 mai* : Tarifs – Transmission –Communication
- . *jeudi 30 mai* : Suivi et évolution de l'ALSH périscolaire

Entre deux Comités il y aura un temps de latence afin de contacter différents intervenants, récupérer des informations...A chaque début d'un nouveau Comité il faudra valider le Compte rendu du Comité précédent.

*Le jeudi 20 juin une réunion finale du Comité aura lieu sur la Présentation et la Validation du projet.*

*Et fin juin Le projet de réforme sera présenté en réunion publique après validation par le Directeur Académique.*

M. Le Maire précise également que dans un souci de méthodologie et afin que les Comités puissent se dérouler dans les meilleures conditions, il faudra réduire le nombre de personne présent à environ 12.